

grubTERMINATOR™  
Granule de bioinsecticide

Organisme vivant  
Principe Actif naturel\*

COMMERCIAL

Supprime les larves de coléoptères énumérés dans le gazon et les plantes ornementales

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : *Souche SDS-502 de Bacillus thuringiensis subsp. galleriae* -  $1 \times 10^9$  UFC  
par gramme

N° HOMOLOGATION : 33319 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION IRRITANT POUR LA PEAU  
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL

CONTENU NET : 2 - 1050 kg  
Date de fabrication

Fabricant  
Phyllom BioProducts Corporation  
484, Lake Park Avenue n° 23  
Oakland (CA) 94610  
650-322-5000  
info@phyllom.com

Distributeur  
Plant Products, Inc.  
50 Hazelton Street  
Leamington, Ontario N8H 3W1  
800 387-2449 for Canada  
info@plantproducts.com

\* Les produits contenant des ingrédients naturels peuvent poser des risques pour la santé, la sécurité ou l'environnement s'ils sont utilisés de façon inappropriée; utiliser ce produit conformément au mode d'emploi figurant sur son étiquette.

## UTILISATION DU PRODUIT

**grubTERMINATOR** est un bioinsecticide spécifique aux coléoptères. Lorsqu'il est appliqué aux doses indiquées, il agit contre les larves du charançon du pâturin annuel (*Listronotus maculicollis*), du scarabée asiatique des jardins (*Maladera castanea*), scarabée noir du gazon (*Ataenius spretulus*), du hanneton européen (*Amphimallon majalis*), du hanneton vert (*Cotinis nitida*), du scarabée japonais (*Popillia japonica*), du hanneton commun (*Phyllophaga sp.*), du hanneton masqué du Nord (*Cyclocephala borealis*), du scarabée oriental (*Anomala orientalis*) et du hanneton masqué (*Cyclocephala lurida*).

La précipitation de pluie ou l'irrigation pousse la matière active de **grubTERMINATOR**, *Bacillus thuringiensis (Bt)* sous-espèce *galleriae*, souche SDS-502 à être libérée de la granule. Une fois libérée, *Bt* sous-espèce *galleriae*, souche SDS-502 est transportée dans le sol et la zone racinaire du gazon et des plantes ornementales. Dans le sol **grubTERMINATOR** supprime les larves des espèces de coléoptères énumérés lorsqu'ils ingèrent *Bt* sous-espèce *galleriae*, souche SDS-502. La mortalité des insectes varie selon la taille des larves (instar), l'espèce et la dose de matière active ingérée.

## MODE D'EMPLOI

**grubTERMINATOR** sert à supprimer les larves de coléoptères énumérés dans les pelouses en plaque et les plantes ornementales pour aménagements paysagers et zones récréatives. Les lieux d'application comprennent les terrains de golf, gazons résidentiels, terrains commerciaux (p. ex., complexes de bureaux ou de magasinage et aéroports), parcs, terrains d'athlétisme, installations de soins pour animaux de compagnie, cimetières, gazonnières, aménagements paysagers intérieurs, serres, pépinières, champs et autres zones de pelouse en plaque ou de plantes ornementales pour aménagement paysager.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

## TRAITEMENT POUR LA PELOUSE EN PLAQUE

**Lieux d'application :** **grubTERMINATOR** s'utilise comme traitement pour les pelouses en plaque pour les aménagements paysagers et zones récréatives. Les sites d'utilisation englobent les terrains de golf (p. ex., verts, tertres, tabliers, herbes hautes et allées), gazons résidentiels, terrains commerciaux (p. ex., complexes de bureaux ou de magasinage et aéroports), parcs, terrains d'athlétisme, installations pour les soins d'animaux de compagnie, cimetières, gazonnières et autres zones couvertes de pelouse en plaque.

**grubTERMINATOR** n'est pas reconnu d'être phytotoxique à n'importe quelle espèce de

pelouse en plaque.

**Méthode d'application :** Appliquer **grubTERMINATOR** comme traitement généralisé sur la pelouse en plaque pour supprimer les larves de coléoptères énumérés et pour prévenir les dommages qu'ils causent sur la pelouse en plaque. À l'aide d'un épandeur à granules calibré, épandre **grubTERMINATOR** uniformément sur la surface à traiter. Maintenir une humidité du sol adéquate avant et après l'application afin d'obtenir une suppression optimale des insectes ravageurs et d'assurer une saine croissance de la pelouse en plaque. Des conditions excessivement mouillées ou sèches peuvent affecter le rendement de **grubTERMINATOR**. **grubTERMINATOR** doit se rendre au site de l'infestation, c'est-à-dire la zone racinaire de la plante hôte.

Une irrigation par aspersion d'environ 1,25 cm ou une précipitation de pluie modérée peu après l'application améliore le rendement pour toutes les utilisations en poussant **grubTERMINATOR** dans la zone racinaire où les larves se nourrissent. Ne pas tondre le gazon avant d'avoir irrigué la zone de traitement ou qu'il y ait eu une précipitation de pluie modérée afin que les granules ne soient pas enlevés de la zone traitée.

**Réglage de l'épandeur pour grubTERMINATOR :** Le réglage de l'épandeur est influencé par des facteurs tels que la vitesse, l'usure de l'équipement et l'état de l'épandeur, mais surtout par le type ou la marque d'épandeur. Suivre le tableau des réglages fourni avec l'épandeur utilisé afin d'établir le calibrage exact et d'appliquer **grubTERMINATOR** convenablement aux doses d'emploi indiquées sur l'étiquette. On peut aussi calibrer l'épandeur en récupérant des granules déposées sur une feuille en plastique et en comparant la quantité de **grubTERMINATOR** appliquée sur une surface donnée en modifiant les réglages de l'épandeur.

**Remarque :** Les réglages de l'épandeur indiqués doivent servir de point de départ lorsqu'on procède à l'étalonnage de l'épandeur pour obtenir la dose d'emploi de **grubTERMINATOR** voulue. Après l'étalonnage, observer régulièrement la quantité de **grubTERMINATOR** que l'on applique sur une zone connue et modifier au besoin pour maintenir la dose d'emploi appropriée. Calibrer l'épandeur régulièrement pour s'assurer que l'usure de l'équipement ou autres facteurs n'aient pas altéré le débit de **grubTERMINATOR**. Des instructions pour l'étalonnage sont incluses dans le guide de l'utilisateur fourni par le fabricant de l'appareil au moment de l'achat. D'autres informations pourraient être disponibles auprès du spécialiste en horticulture local.

**Période d'application :** **grubTERMINATOR** est efficace lorsqu'il est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette (voir le tableau directement ci-dessous) pour supprimer les larves de coléoptères énumérés et pour prévenir les dommages qu'ils causent au gazon. Appliquer **grubTERMINATOR** lorsque les insectes ravageurs ciblés sont présents. Pour obtenir une suppression optimale, appliquer **grubTERMINATOR** dès la période de vol des adultes jusqu'à l'éclosion des œufs de la principale espèce d'insecte ravageur ciblée. Pour obtenir des informations particulières sur les stades de développement de l'insecte ravageur ciblé, les dommages connexes et les seuils d'intervention pour traiter au moment opportun, consulter un spécialiste en horticulture local.

Doses d'emploi : grubTERMINATOR doit être appliqué dans la fourchette de doses indiquée sur l'étiquette. Le produit doit être irrigué dans le profil du sol pour donner un bon rendement et pour éviter le point de contact du produit avec les personnes, les animaux de compagnie et les insectes de surface bénéfiques tels que les abeilles. La faible dose peut s'utiliser au moment où les larves de vers blancs qui viennent d'éclore, généralement à la fin de l'été ou au début de l'automne, se nourrissent des racines du gazon. Le moment où il faut cibler ces larves est dans les deux semaines qui suivent le pic de vol et de ponte des adultes. Consulter les spécialistes horticoles locaux pour obtenir des informations, y compris des modèles de degrés-jours de croissance, sur les insectes nuisibles présents dans votre communauté. Utiliser la dose élevée si les éléments suivants sont observés dans le gazon : 1) des lames de gazon fanées, suivies de plaques de gazon brun ou 2) un gazon spongieux et endommagé qui se détache facilement du sol, en dessous duquel des vers blancs sont peut-être présents ou 3) la présence de dommages secondaires causés au gazon par divers oiseaux et animaux tels que les corneilles, les moufettes, les taupes, les porcs et les ratons laveurs qui peuvent endommager le gazon lorsqu'ils sont à la recherche de vers blancs.

Insectes ravageurs	Période d'application de grubTERMINATOR pour la pelouse en plaque	Dose d'emploi de grubTERMINATOR pour la pelouse en plaque
<p><b>Larves de :</b>            Scarabée asiatique des jardins (<i>Maladera castanea</i>)            Scarabée noir du gazon (<i>Ataenius spretulus</i>)            Hanneton européen (<i>Amphimallon majalis</i>)            Hanneton vert (<i>Cotinis nitida</i>)            Scarabée japonais (<i>Popillia japonica</i>)            Hanneton commun (<i>Phyllophaga spp.</i>)            Hanneton masqué du Nord (<i>Cyclocephala borealis</i>)            Scarabée oriental (<i>Anomala orientalis</i>)            Hanneton masqué (<i>Cyclocephala lurida</i>)</p>	<p>Traiter lorsque les insectes ravageurs de l'espèce ciblée sont présents.</p> <p>Pour obtenir une suppression optimale, traiter dès la période de vol des adultes jusqu'à l'éclosion des œufs de la principale espèce d'insectes ravageurs ciblée.</p> <p>On peut faire d'autres applications au plus tôt 7 jours suivant le dernier traitement, pourvu que l'on n'a pas dépassé la restriction maximale annuelle de grubTERMINATOR utilisée, c'-à-d., 3,36 kg par 100 mètres carrés (équivalent à 336 kg de grubTERMINATOR par hectare).</p>	<p>Appliquer entre 1,12 kg et 1,68 kg de grubTERMINATOR par 100 mètres carrés de pelouse en plaque (équivalent à entre 112 et 168 kg de grubTERMINATOR par hectare de pelouse en plaque).</p> <p>Ne pas appliquer plus de 3,36 kg de grubTERMINATOR par 100 mètres carrés (équivalent à 336 kg de grubTERMINATOR par hectare) de pelouse en plaque par année.</p>
<p>Larve de charançon du pâturin annuel (<i>Listronotus maculicollis</i>)</p>	<p>Pour le charançon du pâturin annuel, prévoir les traitements lorsque ou peu</p>	

Insectes ravageurs	Période d'application de grubTERMINATOR pour la pelouse en plaque	Dose d'emploi de grubTERMINATOR pour la pelouse en plaque
	après que les larves émergent des tiges.	

**Remarque :** Pour la pelouse en plaque ayant un feutre racinaire important (plus de 2 cm), adopter les doses supérieures de la fourchette des doses indiquée.

## **TRAITEMENT POUR LES PLANTES ORNEMENTALES POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

**Lieux d'application :** grubTERMINATOR s'utilise comme traitement sur les plantes ornementales pour aménagement paysager. Les sites d'utilisation englobent les terrains de golf, plantages résidentiels, terrains commerciaux (p. ex., complexes de bureaux ou de magasinage et aéroports), parcs, terrains de jeux, terrains d'athlétisme, installations pour les soins d'animaux de compagnie, cimetières et autres zones couvertes de plantes ornementales.

grubTERMINATOR n'est pas reconnu d'être phytotoxique à n'importe quelle espèce de plante ornementale.

**Méthode d'application :** Appliquer grubTERMINATOR comme traitement généralisé sur le sol pour supprimer les larves de coléoptères énumérés et pour prévenir les dommages qu'ils causent aux racines des plantes ornementales. À l'aide d'un épandeur à granules calibré, épandre grubTERMINATOR uniformément sur le sol de la zone à traiter. Suivre le tableau des réglages fourni avec l'épandeur utilisé afin d'en établir le calibrage exact et d'appliquer grubTERMINATOR convenablement aux doses d'emploi indiquées sur l'étiquette. Maintenir une humidité du sol adéquate avant et après l'application afin d'obtenir une suppression optimale des insectes ravageurs et d'assurer une saine croissance des plantes ornementales. Des conditions excessivement mouillées ou sèches peuvent affecter le rendement de grubTERMINATOR .

grubTERMINATOR doit se rendre au site de l'infestation, c'est-à-dire la zone racinaire de la plante hôte. L'irrigation par aspersion d'environ 1,25 cm d'eau ou une précipitation de pluie modérée peu après l'application améliore le rendement pour toutes les applications en déplaçant grubTERMINATOR dans la zone racinaire où les larves se nourrissent.

**Période d'application :** grubTERMINATOR est efficace lorsqu'il est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette (voir le tableau directement ci-dessous) pour supprimer les larves de coléoptères énumérés et pour prévenir les dommages qu'ils causent aux plantes ornementales. Appliquer grubTERMINATOR lorsque les insectes ravageurs de l'espèce ciblée sont présents. Pour obtenir une suppression optimale, appliquer grubTERMINATOR dès la période de vol des adultes jusqu'à l'éclosion des œufs de la principale espèce d'insectes ravageurs ciblée. Pour obtenir des informations particulières sur les stades de développement de l'insecte ravageur ciblé, les dommages connexes et les seuils d'intervention pour traiter au moment opportun, consulter un spécialiste en horticulture local.

Insectes ravageurs	Période d'application de grubTERMINATOR pour les plantes ornementales pour aménagement paysager	Dose d'emploi de grubTERMINATOR pour les plantes ornementales pour aménagement paysager
<p><b>Larves de :</b>  Scarabée asiatique des jardins (<i>Maladera castanea</i>)  Hanneton européen (<i>Amphimallon majalis</i>)  Hanneton vert (<i>Cotinis nitida</i>)  Scarabée japonais (<i>Popillia japonica</i>)  Hanneton commun (<i>Phyllophaga spp.</i>)  Hanneton masqué du Nord (<i>Cyclocephala borealis</i>)  Scarabée oriental (<i>Anomala orientalis</i>)  Hanneton masqué (<i>Cyclocephala lurida</i>)</p>	<p>Traiter lorsque les insectes ravageurs de l'espèce ciblée sont présents.</p> <p>Pour obtenir une suppression optimale, traiter dès la période de vol des adultes jusqu'à l'éclosion des œufs de la principale espèce d'insecte ravageur ciblée.</p> <p>On peut faire d'autres applications au plus tôt 7 jours suivant le dernier traitement, pourvu que l'on n'a pas dépassé la restriction maximale annuelle de 3,36 kg de grubTERMINATOR par 100 mètres carrés (équivalent à 336 kg de grubTERMINATOR par hectare).</p>	<p>Appliquer entre 1,12 kg et 1,68 kg de grubTERMINATOR par 100 mètres carrés de plantes ornementales (équivalent à entre 112 et 168 kg de grubTERMINATOR par hectare de plantes ornementales).</p> <p>Ne pas appliquer plus de 3,36 kg de grubTERMINATOR par 100 mètres carrés (équivalent à 336 kg de grubTERMINATOR par hectare) sur les plantes ornementales paysagères par année.</p>

### TRAITEMENT POUR LES PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES DANS UNE PÉPINIÈRE, UN CHAMP, UNE SERRE OU UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER INTÉRIEUR

**Lieux d'application :** grubTERMINATOR s'utilise sur des plantes ornementales cultivées dans une pépinière, un champ, une serre ou un aménagement paysager intérieur. Les plantes peuvent être cultivées au champ ou dans des pots.

grubTERMINATOR n'est pas reconnu d'être phytotoxique à n'importe quelle espèce de plante ornementale.

**Méthode d'application :** S'il y a un grand nombre de plantes en pots placés en groupes serrés ou dans un champ, il serait peut-être possible d'utiliser un épandeur de granules suivi d'un arrosage par aspersion d'environ 1,25 cm d'eau. S'il y a des pots individuels, utiliser 13 à 17 g de grubTERMINATOR par 1 mètre carré de surface totale des contenants installés de très près. Pour des bacs à plantes ronds ou des conteneurs de plantes ronds individuels, la surface du pot est  $\pi$  (pi)  $r^2$ , où  $\pi$  représente 3,142 et  $r$  représente le rayon ou la moitié du diamètre. Par exemple, la surface d'un pot de 30 cm de diamètre est de 730 centimètres carrés, soit environ

0,073 mètres carrés. À la dose supérieure de **grubTERMINATOR**, la dose d'emploi est donc de 1,25 g **grubTERMINATOR**; on doit ensuite procéder à un arrosage tel que décrit plus haut dans le présent paragraphe. Ne pas trop arroser, car un arrosage excessif risque de rendre **grubTERMINATOR** moins efficace.

**Période d'application :** **grubTERMINATOR** est efficace lorsqu'il est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette (voir le tableau directement ci-dessous) pour supprimer les larves de coléoptères énumérés et pour prévenir les dommages qu'ils causent. Appliquer **grubTERMINATOR** lorsque les insectes ravageurs ciblés sont présents. Pour obtenir une suppression optimale, appliquer **grubTERMINATOR** dès la période de vol des adultes jusqu'à l'éclosion des œufs de la principale espèce d'insectes ravageurs ciblée. Pour obtenir des informations particulières sur les stades de développement de l'insecte ravageur ciblé, les dommages connexes et les seuils d'intervention pour traiter au moment opportun, consulter un spécialiste en horticulture local.

Insectes ravageurs	Période d'application de <b>grubTERMINATOR</b> pour les plantes ornementales cultivées dans une pépinière, un champ, une serre ou un aménagement paysager intérieur	Dose d'emploi de <b>grubTERMINATOR</b> pour les plantes ornementales cultivées dans une pépinière, un champ, une serre ou un aménagement paysager intérieur
<p><b>Larves de :</b>            Scarabée asiatique des jardins (<i>Maladera castanea</i>)            Hanneton européen (<i>Amphimallon majalis</i>)            Hanneton vert (<i>Cotinis nitida</i>)            Scarabée japonais (<i>Popillia japonica</i>)            Hanneton commun (<i>Phyllophaga spp.</i>)            Hanneton masqué du Nord (<i>Cyclocephala borealis</i>)            Scarabée oriental (<i>Anomala orientalis</i>)            Hanneton masqué (<i>Cyclocephala lurida</i>)</p>	<p>Traiter lorsque les insectes ravageurs de l'espèce ciblée sont présents.</p> <p>Pour obtenir une suppression optimale, traiter dès la période de vol des adultes jusqu'à l'éclosion des œufs de la principale espèce d'insectes ravageurs ciblée.</p> <p>On peut faire d'autres applications au plus tôt 7 jours suivant le dernier traitement, pourvu que l'on n'a pas dépassé la restriction maximale annuelle de <b>grubTERMINATOR</b> utilisée, c'-à-d., 3,36 kg par 100 mètres carrés (équivalent à 336 kg par hectare).</p>	<p>Appliquer entre 1,12 kg et 1,68 kg de <b>grubTERMINATOR</b> par 100 mètres carrés de plantes ornementales (équivalent à entre 112 et 168 kg de <b>grubTERMINATOR</b> par hectare de plantes ornementales).</p> <p>Pour les conteneurs de plantes individuelles, mesurer la surface du sol, appliquer <b>grubTERMINATOR</b> à une dose proportionnelle équivalente à celle indiquée ci-dessus, et arroser pour disperser le produit dans le substrat du sol.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 3,36 kg de <b>grubTERMINATOR</b> par 100 mètres carrés (équivalent à 336 kg de</p>

		<b>grubTERMINATOR</b> par hectare) des plantes ornementales cultivées dans une pépinière, un champ, une serre ou un aménagement paysager intérieur par année.
--	--	---

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, grubGONE!® G contient un insecticide appartenant au groupe 11. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à grubGONE!® G et à d'autres insecticides du groupe 11. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le grubTERMINATOR ou les insecticides du même groupe 11 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Phyllom BioProducts au 1-650-296-2574 ou à [info@phyllom.com](mailto:info@phyllom.com).

**MISES EN GARDE : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut provoquer une sensibilisation. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes, et au moins un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P pendant la manipulation, le mélange, le chargement ou l'application et pendant toutes les activités de nettoyage et des réparations. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Délai de sécurité : NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées pour 4 heures ou avant que les poussières ne se soient pas dissipées, à moins de porter des gants imperméables, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, et au moins un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P

### **PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### **PREMIERS SOINS**

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE :** Conserver le produit dans le contenant d'origine lors de l'entreposage.

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de l'ensoleillement direct, du feu ou d'une flamme nue, et de toute autre source de chaleur. Entreposer à des températures entre 4 et 25 °C. Fermer les emballages hermétiquement après qu'ils ont été ouverts. Ce produit devrait être utilisé dans les 17 mois de la date de fabrication.

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION**

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.